



# RÈGLES et FONCTIONNEMENT

L'essentiel à destination des parents et des élèves

<p><b>ASSIDUITE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'appel est fait en début de chaque heure de cours</li> <li>• En cas d'absence injustifiée, la vie scolaire joint les responsables.</li> </ul>	<p><b>LECTURE :</b></p> <p>Un élève a toujours dans mon sac un livre ou un magazine, pour un temps de lecture.</p>
<p><b>RETARDS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accumulation de retard entraîne une punition</li> <li>• Un élève en retard doit avoir un mot de la vie scolaire pour être accepté en classe</li> </ul>	<p><b>INFIRMERIE</b> Mardi et Jeudi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pendant les cours : uniquement si urgence (l'élève malade se rend à l'infirmerie accompagné, après s'être rendu à la vie scolaire)</li> </ul> <p>L'infirmière est joignable par le standard du collège.</p>
<p><b>PUNITION :</b></p> <p>En cas de manquement aux règles, une punition peut être posée par tout adulte de l'établissement</p> <p>Liste des punitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation orale</li> <li>- Observation écrite</li> <li>- Devoir supplémentaire</li> <li>- Retenue sur le temps scolaire</li> <li>- Retenue un mercredi après-midi</li> <li>- Exclusion ponctuelle d'un cours (jusqu'à la fin de la séance) justifiée par un écrit.</li> </ul> <p>Les punitions sont notifiées aux parents par mail et inscrites sur Pronote visibles sur l'espace parents</p>	<p><b>SANCTIONS</b></p> <p><b>Une sanction est posée par le chef d'établissement ou le conseil de discipline suite à rédaction d'un rapport d'incident</b></p> <p>L'échelle des sanctions est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avertissement signifié par écrit à l'élève et à sa famille</li> <li>• Blâme</li> <li>• Exclusion temporaire de la classe : l'élève est exclu de la classe mais reste présent dans l'établissement où du travail lui sera remis par les enseignants</li> <li>• Exclusion temporaire de l'établissement ou de l'un de ses services annexes (restauration) inférieure à 8 jours</li> <li>• Exclusion définitive du collège ou de l'un de ses services annexes (décision du conseil de discipline)</li> </ul>
<p><b>SUIVI DES ELEVES</b></p> <p><b>Au collège</b> par une équipe pluridisciplinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le professeur principal</li> <li>• La CPE</li> <li>• L'assistant d'éducation référent</li> <li>• La Principale : 4è et 3è</li> <li>• La Principale adjointe 6è et 5è</li> </ul> <p>Mais aussi pour les élèves à besoins particuliers : le médecin scolaire, l'infirmerie, la Psychologue chargée de l'orientation, l'enseignante référente...</p> <p><b>A la maison par les parents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Regard régulier sur Pronote et sur le logiciel Sacoche, accessible par Toutatice/ Educonnect)- Accès spécifique parents</li> <li>• Regard régulier dans les cahiers (= les évaluations sont à signer)</li> </ul>	<p><b>COMMUNICATION AVEC LES PERSONNELS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par Pronote : onglet Communication.</li> <li>• Par mail</li> <li>• En 6è et ULIS : cahier de liaison et Pronote</li> <li>• La CPE contacte les parents qui ne répondent pas aux sollicitations des professeurs.</li> <li>• L'accueil physique des familles se fait sur rendez-vous.</li> </ul> <p>En cas d'urgence, contacter l'établissement par mail ou téléphone. La Principale : 4è et 3è ou la Principale adjointe 6è et 5è prendront en charge la situation.</p>
<p>Les élèves et les personnels ont des droits et des devoirs. Le respect du vivre ensemble qui est l'affaire de tous. Le dialogue et l'échange sont essentiels</p> <p><b>Ne jamais hésiter à contacter l'équipe !</b></p>	